



Communiqué de presse

Budget 2027 de l'État du Valais

La FMEP salue les nouveaux postes mais s'inquiète du renoncement à la compensation du renchérissement et du programme d'économies annoncés par le Conseil d'Etat

La Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'État du Valais (FMEP) a pris connaissance du budget 2027 présenté par le Conseil d'État le 1^{er} septembre. Avec des charges et des revenus de l'ordre de 4,9 milliards de francs, en progression de 2,8 % par rapport à 2026, le budget prévoit un excédent de revenus de 700'000 francs et un excédent de financement de 800'000 francs, respectant ainsi les exigences constitutionnelles en matière d'équilibre financier.

La FMEP relève avec satisfaction que ce budget prévoit la création de nouveaux postes dans l'administration cantonale et l'enseignement, sur la base d'une priorisation précise des besoins. Elle s'inquiète en revanche fortement du renoncement à l'octroi du renchérissement en 2027 ainsi que du lancement annoncé d'un nouveau programme d'équilibre des finances cantonales.

Le renchérissement : un signal négatif pour le personnel

Après plusieurs exercices durant lesquels les comptes de l'État du Valais se sont révélés sensiblement meilleurs que les budgets adoptés (2015-2025), avec des excédents de revenus et de financement importants, la FMEP peine à comprendre la décision du Conseil d'État de renoncer au renchérissement pour 2027.

La compensation du renchérissement ne constitue pas une augmentation salariale, mais uniquement le maintien du pouvoir d'achat. Y renoncer aujourd'hui au motif que les perspectives financières pourraient se dégrader ces prochaines années constitue un signal particulièrement préoccupant. Si la situation devait effectivement devenir plus difficile à l'avenir, la possibilité de procéder au rattrapage prévu par les bases légales pourrait devenir encore plus délicate.

Cette décision dépasse par ailleurs le seul personnel de l'État, car de nombreuses institutions du secteur paraétatique ainsi que certains employeurs valaisans se réfèrent aux décisions cantonales en matière de politique salariale. Le signal donné est donc susceptible d'avoir des conséquences plus larges sur le pouvoir d'achat et l'économie cantonale.



La FMEP demande dès lors au Grand Conseil de corriger cette situation lors du traitement du budget en décembre prochain et d'accorder le renchérissement au 1^{er} janvier 2027, sur la base des décisions qu'il a prises, lors de la modification de l'art. 19a de la loi sur le traitement du personnel de l'Etat du Valais (LTrait) et de tenir compte de l'évolution de l'IPC calculé entre décembre 2025 et fin mars 2026 qui s'élève à 0,8 %. Si la pleine compensation venait à ne pas être accordée, un taux de 0,4 % serait déjà considéré comme un signal positif.

Des postes supplémentaires nécessaires et ciblés

La FMEP salue la volonté du Conseil d'Etat de proposer de nouveaux postes, sur la base d'une priorisation précise des besoins, malgré le refus du Grand Conseil, en décembre 2025, d'accorder les postes supplémentaires alors sollicités.

Le budget 2027 prévoit ainsi la création de 26,4 EPT dans l'administration cantonale, dont 21,7 EPT liés à des besoins présentant un impact direct sur l'intégrité des personnes, 4,2 EPT justifiés notamment par leurs conséquences importantes sur les recettes de l'Etat et 0,5 EPT découlant d'une révision légale. À ceux-ci s'ajoutent 44 EPT dans l'enseignement.

La FMEP espère que cette approche plus ciblée sera bien accueillie cette fois par le Grand Conseil qui, pour justifier son refus en décembre 2025, avait demandé une identification précise des besoins en personnel. Ces nouveaux postes montrent également que l'évolution des missions de l'Etat et leur complexification nécessitent des ressources adaptées pour garantir durablement la qualité des prestations à une population valaisanne en forte augmentation ces 10 dernières années.

Un nouveau programme d'économies qui suscite de fortes inquiétudes

La FMEP apprend avec inquiétude le lancement d'un programme d'équilibre des finances visant à dégager des capacités financières de l'ordre de 180 millions de francs à l'horizon 2030.

Après les différents programmes d'économies déjà conduits par l'Etat du Valais, notamment Administration 2000, ETS 1 et ETS 2, l'annonce d'un nouveau programme d'allègement financier ravive inévitablement de mauvais souvenirs auprès du personnel de l'Etat (surcharge de travail, stress, etc.). Les précédents programmes ont demandé des efforts importants et laissé des traces durables dans de nombreux services. Le Conseil d'Etat ne peut ignorer ce vécu au moment d'annoncer un nouveau train de mesure d'une telle ampleur.

La FMEP comprend la nécessité de garantir durablement l'équilibre des finances cantonales. Elle rappelle cependant que depuis de nombreuses années, elle a régulièrement mis en garde contre des baisses fiscales susceptibles d'affaiblir à moyen et long terme les recettes de l'Etat. Il serait difficilement admissible que des diminutions de recettes décidées aujourd'hui conduisent demain à demander de nouveaux sacrifices au personnel ou à réduire les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions du service public.

Une politique financière responsable doit ainsi considérer simultanément les dépenses et les recettes de l'Etat. La maîtrise des finances cantonales ne peut reposer sur des mesures touchant principalement le personnel et les prestations publiques : l'équilibre budgétaire ne peut être recherché au détriment ni des conditions de travail du personnel ni de la qualité des prestations délivrées à la population.



Alors que de nombreux services doivent déjà faire face à une augmentation et à une complexification constante de leurs missions, toute nouvelle mesure d'économie devra être analysée avec la plus grande attention.

La FMEP défendra le personnel et les prestations publiques

La FMEP restera particulièrement vigilante quant aux mesures qui seront proposées dans le cadre de ce programme et mettra tout en œuvre pour préserver les intérêts du personnel de l'État du Valais et des secteurs qui lui sont liés.

Elle demande également qu'elle soit associée suffisamment tôt aux réflexions lorsque les mesures envisagées seront susceptibles d'avoir des conséquences sur le personnel.

Enfin, la FMEP interviendra auprès du Grand Conseil afin qu'une compensation du renchérissement soit accordée en 2027. **Maintenir le pouvoir d'achat du personnel constituerait un signal positif et nécessaire pour l'ensemble de la fonction publique et du secteur paraétatique valaisan.**

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec :

Pour le français :

M. Stéphane Pont, Secrétaire général

079/572.34.08 - stephane.pont@fmep.ch

Pour l'allemand :

M. Olivier Solioz, membre de la Conférence des présidents

079/286.67.90 – presidence@spval.ch